

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale |                      |                       |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception :                         | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|   |                      |                       |

### 1. Intitulé du projet

Remplacement du Pont du Tramway à ESCHAU

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE de STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Robert HERRMANN - Président de l'Eurométropole

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

Métropole

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| N° 6 a).                          | Reconstruction d'un pont supportant une infrastructure routière, d'une longueur de 22m à Eschau, classé dans le domaine de l'Eurométropole.<br>(Cf Annexe 2).        |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Pont du Tramway à Eschau permet le franchissement du canal du Rhône au Rhin via un tablier qui supporte une chaussée de 2.50m de large et deux trottoirs de 90cm de large. Or les voiries d'accès de part et d'autre de l'ouvrage sont composées d'une chaussée à deux files de circulation et d'aménagements dédiés aux modes actifs, sous différentes formes (trottoirs, voie verte, pistes cyclables). En l'état, le pont engendre un rétrécissement de voies géré par un régime de priorité directionnelle et ne permet plus d'assurer la continuité des flux en toute sécurité le long de l'axe routier.

Le projet consiste donc à démolir le tablier actuel et à le remplacer par un tablier élargi, permettant une circulation des véhicules sur 2 voies, avec des cheminements piétons/cyclistes propres dans la continuité des aménagements de voirie existants.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet vise à reconstruire le Pont du Tramway avec un tablier élargi de manière à pouvoir assurer la continuité des flux de circulation, dans les meilleures conditions de sécurité.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le Pont du Tramway s'appuie sur deux culées en aplomb sous un tablier droit de 12m de long. En rive droite, la culée repose sur des fondations non visibles immergées dans le canal et en rive gauche, elle se trouve sur les berges, en retrait de la piste cyclable qui passe sous l'ouvrage. Le diagnostic ne révèle pas de désordre grave sur la tenue des culées, qui pourraient donc éventuellement être réutilisées et simplement élargies par des interventions ponctuelles dans le cours d'eau tout en maintenant l'écluse en service. Le tablier métallique existant sera déposé et remplacé par un ensemble neuf, plus large.

Le paysage environnant est ouvert et dégagé. L'espace est suffisant pour exécuter les assemblages sur site et procéder à leurs mises en oeuvre quelqu'en soit la technique employée. Les travaux ne nécessiteront pas d'interventions de libération d'emprise ou d'abattages préalables d'arbres.

Pendant les travaux, la circulation générale sera interrompue et pourrait être déviée par la RD221. Les cheminements piétons/ cyclistes de la rue du Tramway pourraient être dévoyés via la passerelle située à 250m au Nord du Pont du Tramway. L'itinéraire cyclable qui longe le canal pourrait être dévoyé en bordure de chantier.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le nouvel ouvrage sera utilisé, dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, par les habitants d'Eschau et de Plobsheim, essentiellement pour faire la liaison entre le coeur du village et la RD468. Les documents d'urbanisme ne prévoient d'ailleurs pas de programme immobilier dans le secteur. Le pont sera autorisé à la circulation des poids lourds. L'ouvrage ne générera pas de trafic supplémentaire.

La mise en service du nouveau pont est programmée pour fin 2019/début 2020.

L'ouvrage restera dans le domaine public de l'Eurométropole et entretenu par ses services.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera la modification/l'extension localisée des culées sur les berges du canal du Rhône au Rhin. Ainsi, le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau - rubrique n°3.1.2.0 : travaux conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques      | Valeur(s)  |
|---------------------------------|--|
| Longueur de l'ouvrage projeté : | 22m  |
| Largeur de l'ouvrage projeté :  | 10 à 12m   |
| Tirant d'air :                  | 4.10m sur le canal et<br>3.05m sur la piste cyclable |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue du Tramway à Eschau

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07° 43' 16" 185 Lat. 48° 28' 56" 635

Point d'arrivée :

Long. 07° 43' 16" 453 Lat. 48° 28' 56" 575

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

La date de construction du Pont du Tramway est inconnue. Sa réalisation n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Les autorisations délivrées pour la construction de l'ouvrage sont inconnues.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'Eurométropole est couverte par un PPBE approuvé en date du 17/10/2014. L'emprise du projet se situe en dehors des secteurs affectés par le bruit selon la directive européenne 2002/49/CE repérés sur la commune d'Eschau. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone humide la plus proche se situe du côté Est canal et au Sud de la rue du Tramway, à 300m du Pont du Tramway.  |

|   |                          |                                     |  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité d'une zone d'impact potentiel de pollution des sols, qui s'étend largement de l'Est du canal du Rhône au Rhin, jusqu'au delà de la RD468. |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet se situe dans le corridor écologique du canal du Rhône au Rhin. Toutefois, les fondations et les culées du pont existent déjà. Les travaux d'élargissement entraîneront une perturbation mineure de la biodiversité, localement au droit des berges. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Le projet engendrera des circulations d'engins de chantier en phase travaux comme dans tout aménagement. Le trafic projeté sera sensiblement le même qu'aujourd'hui.   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | La circulation sur l'ouvrage générera du bruit dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. La suppression du régime de priorité et des arrêts/démarrages qu'il engendre, permettra de réduire les nuisances sonores. |

|                  |  |                          |                                     |   |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune vibration autre que celles générées par le chantier, notamment pour la mise en oeuvre et le compactage des matériaux.  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La circulation sur l'ouvrage entraînera des émissions de gaz et de particules similaires aux émissions actuelles. La suppression du régime de priorité et des arrêts/démarrages qu'il engendre, permettra de réduire les rejets dans l'air. |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |



|   |   |                          |                                     |  |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La nature de l'opération étant de reconstruire un ouvrage à l'emplacement d'un pont existant, qui ne générera pas de trafic supplémentaire, les effets du projet sur l'environnement se limiteront à la stricte opération d'extension des culées. Les mesures à prendre lors des travaux seront de :

- limiter les mouvements des terres dans les zones de construction,
- limiter le gabarit d'intervention subaquatique.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**Au regard des éléments figurant dans cette demande, il ne nous paraît pas opportun de réaliser une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :**

- le projet est localisé sur un site sans enjeux environnementaux,
- les éventuels effets sur les ressources naturelles seront intégrés dans un dossier d'instruction au titre de la Loi sur l'Eau,
- l'impact des travaux sur le milieu naturel est localisé et insignifiant,
- les nuisances engendrées sont équivalentes à celles existantes.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet  |
|--|
| Annexe 2 : Plan de situation 1/25000e<br>Annexe 3 : Emprise du projet 1/2000e<br>Annexe 4 : Reportage photographique |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

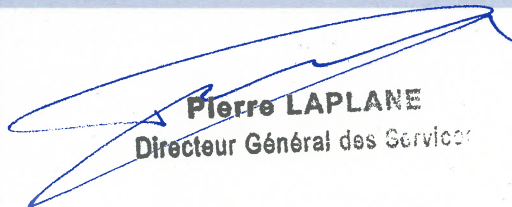


Fait à Strasbourg

le,

27 AVR. 2018

Signature

  
**Pierre LAPLANE**  
Directeur Général des Services